

**Fiducie Desjardins inc.
Informations financières et
inhérentes à la gestion des risques
(non auditées)**

Pour la période terminée le 30 juin 2021

Table des matières

	Page		Page
REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR		FONDS PROPRES	
Utilisation de ce document	2	Accord de Bâle III	7
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2	Déclaration des fonds propres	8
Mode de présentation de l'information financière	2		
INFORMATIONS FINANCIÈRES		GESTION DES RISQUES	
Bilan	2	Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	8
État du résultat	3	Cadre de gestion intégrée des risques	8
État du résultat global	3	Risque de crédit	10
État des variations des capitaux propres	4	Risque de marché	10
Valeurs mobilières	4	Risque de liquidité	10
Provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	5	Risque opérationnel	11
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	5	Risque stratégique	11
Prêts hypothécaires résidentiels	5	Risque de réputation	11
Dépôts	6	Risque environnemental ou social	11
Emprunts	6	Risque juridique et réglementaire	12
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	6		

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc., et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc., qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de services et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tableau 1 – Bilan

(en milliers de dollars)

	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
ACTIF		
Trésorerie	23 932 \$	205 722 \$
Valeurs mobilières		
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	983 130	1 164 405
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	439 978	345 066
Prêts hypothécaires résidentiels	161 474	198 232
Intérêts à recevoir	1 506	1 828
Sommes à recevoir des clients	34 608	33 001
Actifs d'impôt différé	403	465
Autres actifs	14 836	13 515
TOTAL DE L'ACTIF	1 659 867 \$	1 962 234 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Dépôts	489 629 \$	496 496 \$
Emprunts	141 000	228 500
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	794 411	1 015 910
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	2 026	2 082
Autres passifs	25 542	12 731
TOTAL DU PASSIF	1 452 608	1 755 719
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	59 972	59 972
Résultats non distribués	145 828	143 714
Cumul des autres éléments du résultat global	1 459	2 829
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	207 259	206 515
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 659 867 \$	1 962 234 \$

Tableau 2 – État du résultat

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2021	2020 ⁽¹⁾	2021	2020 ⁽¹⁾
REVENUS D'HONORAIRES ET AUTRES REVENUS				
Administration et garde de titres	13 477 \$	12 213 \$	26 484 \$	24 209 \$
Services fiduciaires aux entreprises et aux particuliers	12 350	12 062	25 307	23 907
Autres	4 066	3 939	8 075	8 252
	29 893	28 214	59 866	56 368
REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT				
REVENU (PERTE) NET D'INTÉRÊTS				
Revenu d'intérêts	1 889	5 218	4 637	17 288
Frais d'intérêts	(2 050)	(2 841)	(4 800)	(12 568)
	(161)	2 377	(163)	4 720
AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT				
Gains (pertes) nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(66)	443	88	615
Autres	27	(67)	74	197
	(39)	376	162	812
REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT	(200)	2 753	(1)	5 532
REVENU TOTAL	29 693	30 967	59 865	61 900
DOTATION (RECouvreMENT) À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT⁽²⁾	1	(404)	(156)	388
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS				
Ententes de service et impartition	19 930	16 531	38 670	33 761
Honoraires	894	889	1 693	1 420
Frais de dépositaires	2 897	2 774	5 849	5 193
Autres	4 379	3 198	10 963	9 028
	28 100	23 392	57 175	49 402
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	1 592	7 979	2 846	12 110
Impôts sur le résultat	394	1 945	732	2 956
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	1 198 \$	6 034 \$	2 114 \$	9 154 \$

⁽¹⁾ Les données de 2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Correspond à la dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les prêts hypothécaires résidentiels.

Tableau 3 – État du résultat global

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2021	2020	2021	2020
Résultat net de la période	1 198 \$	6 034 \$	2 114 \$	9 154 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	145
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	(330)	2 028	(1 263)	5 066
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit comptabilisée à l'état du résultat	37	-	(43)	-
Reclassement des pertes (gains) nets à l'état du résultat	50	(325)	(64)	(452)
	(243)	1 703	(1 370)	4 614
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(243)	1 703	(1 370)	4 759
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	955 \$	7 737 \$	744 \$	13 913 \$

Tableau 4 – État des variations des capitaux propres

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	59 972 \$	143 714 \$	2 829 \$	206 515 \$
Résultat net de la période	-	2 114	-	2 114
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(1 370)	(1 370)
Résultat global de la période	-	2 114	(1 370)	744
SOLDE AU 30 JUIN 2021	59 972 \$	145 828 \$	1 459 \$	207 259 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	59 972 \$	127 018 \$	(47) \$	186 943 \$
Résultat net de la période	-	9 154	-	9 154
Autres éléments du résultat global pour la période	-	145	4 614	4 759
Résultat global de la période	-	9 299	4 614	13 913
SOLDE AU 30 JUIN 2020	59 972 \$	136 317 \$	4 567 \$	200 856 \$

Tableau 5 – Valeurs mobilières

Au 30 juin 2021

(en milliers de dollars)	Échéances			Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	137 106 \$	31 133 \$	- \$	168 239 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	261 811	116 181	-	377 992
Autres titres				
Institutions financières	272 664	59 642	-	332 306
Autres émetteurs	51 105	53 488	-	104 593
Total des valeurs mobilières	722 686 \$	260 444 \$	- \$	983 130 \$

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)	Échéances			Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	125 549 \$	128 173 \$	- \$	253 722 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	216 054	85 602	-	301 656
Autres titres				
Institutions financières	566 594	10 008	-	576 602
Autres émetteurs	24 240	8 185	-	32 425
Total des valeurs mobilières	932 437 \$	231 968 \$	- \$	1 164 405 \$

Au 30 juin 2021

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)										
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskat- chewan	Manitoba	Ontario	Québec	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Terre-Neuve et Labrador	Inter- national	Total
Titres émis ou garantis	25 956 \$	33 619 \$	10 145 \$	21 504 \$	148 134 \$	40 928 \$	40 341 \$	- \$	57 365 \$	- \$	377 992 \$
Autres titres	113 085	27 208	10 000	-	134 323	147 142	-	-	-	5 141	436 899
	139 041 \$	60 827 \$	20 145 \$	21 504 \$	282 457 \$	188 070 \$	40 341 \$	- \$	57 365 \$	5 141 \$	814 891 \$

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)										
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskat- chewan	Manitoba	Ontario	Québec	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Terre-Neuve et Labrador	Inter- national	Total
Titres émis ou garantis	927 \$	6 118 \$	- \$	11 630 \$	93 295 \$	176 620 \$	- \$	13 066 \$	- \$	- \$	301 656 \$
Autres titres	114 997	4 814	-	-	169 247	237 398	-	77 346	-	5 225	609 027
	115 924 \$	10 932 \$	- \$	11 630 \$	262 542 \$	414 018 \$	- \$	90 412 \$	- \$	5 225 \$	910 683 \$

Tableau 6 – Provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	182 \$	241 \$

⁽¹⁾ La provision pour pertes de crédit sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global au bilan.

Tableau 7 – Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Résidents	439 978 \$	345 066 \$
Non-résidents	-	-
Total	439 978 \$	345 066 \$

Dans le cours normal de ses activités, la Société effectue des opérations de prêts de valeurs qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des prêts de titres. Dans le cadre de ces transactions, la Société agit à titre de gardien de valeurs pour le titulaire d'une valeur mobilière qui l'autorise à la prêter à un emprunteur moyennant une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli en vertu duquel la Société peut assumer certains risques.

Tableau 8 – Prêts hypothécaires résidentiels

Au 30 juin 2021	Tranches de probabilité de défaut ⁽¹⁾	Exposition au risque de crédit			
		Non dépréciés		Dépréciés	
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	0,00 % à 0,08 %	- \$	- \$	- \$	- \$
Très faible	0,09 % à 0,33 %	58 888	-	-	58 888
Faible	0,34 % à 2,09 %	18 705	-	-	18 705
Moyen	2,10 % à 7,32 %	36 002	24 518	-	60 520
Élevé	7,33 % à 99,99 %	5 503	17 248	-	22 751
Défaut	100,00 %	-	888	-	888
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts		119 098 \$	42 654 \$	- \$	161 752 \$
Provision pour pertes de crédit		58	220	-	278
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets		119 040 \$	42 434 \$	- \$	161 474 \$

Au 31 décembre 2020	Tranches de probabilité de défaut ⁽¹⁾	Exposition au risque de crédit			
		Non dépréciés		Dépréciés	
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	0,00 % à 0,08 %	- \$	- \$	- \$	- \$
Très faible	0,09 % à 0,33 %	70 997	-	-	70 997
Faible	0,34 % à 2,09 %	22 607	-	-	22 607
Moyen	2,10 % à 7,32 %	36 655	35 765	-	72 420
Élevé	7,33 % à 99,99 %	2 100	29 602	-	31 702
Défaut	100,00 %	-	518	364	882
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts		132 359 \$	65 885 \$	364 \$	198 608 \$
Provision pour pertes de crédit		43	316	17	376
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets		132 316 \$	65 569 \$	347 \$	198 232 \$

⁽¹⁾ Probabilité de défaut (PD) sur 12 mois ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur la durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 ou pour déterminer les instruments financiers en défaut réglementaire.

Tableau 9 – Dépôts

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Type		
À vue	220 099 \$	213 361 \$
À terme	269 530	283 135
Total	489 629 \$	496 496 \$

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Répartition par provinces		
Québec	465 088 \$	467 279 \$
Ontario	24 513	29 181
Nouveau-Brunswick	28	36
Total	489 629 \$	496 496 \$

Tableau 10 – Emprunts

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2021 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2020
Emprunts sans échéances d'un montant maximal de 275 M\$ portant intérêt à un taux fixe équivalent au coût des fonds de la Fédération majoré de 0,24 % l'an, à des taux qui varient de 1,00 % à 1,60 % sur les tranches des emprunts, renouvelables au gré du prêteur	141 000 \$	228 500 \$
Total	141 000 \$	228 500 \$

⁽¹⁾ Le 25 juin, la Société a remboursé par anticipation une tranche de son emprunt à terme de 80 M\$, puis a payé une pénalité de 598 k\$ présentée dans les « Frais autres que d'intérêts - Autres ».

Tableau 11 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances

Au 30 juin 2021	Échéances							Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans			
(en milliers de dollars)									
Actif									
Trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 932 \$	23 932 \$	
Valeurs mobilières	-	409 541	90 234	222 911	174 942	85 502	-	983 130	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	439 972	-	-	-	-	6	439 978	
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	11 528	25 392	122 132	199	2 223	161 474	
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	1 506	1 506	
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	34 608	34 608	
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	403	403	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	14 836	14 836	
Total de l'actif	- \$	849 513 \$	101 762 \$	248 303 \$	297 074 \$	85 701 \$	77 514 \$	1 659 867 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts	220 099 \$	26 042 \$	40 601 \$	66 242 \$	56 345 \$	80 300 \$	- \$	489 629 \$	
Emprunts	-	5 200	-	20 800	104 100	10 900	-	141 000	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	794 396	-	-	-	-	15	794 411	
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 026	2 026	
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	25 542	25 542	
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	207 259	207 259	
Total du passif et des capitaux propres	220 099 \$	825 638 \$	40 601 \$	87 042 \$	160 445 \$	91 200 \$	234 842 \$	1 659 867 \$	
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(220 099)\$	23 875 \$	61 161 \$	161 261 \$	136 629 \$	(5 499)\$	(157 328)\$	- \$	

Tableau 11 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances (suite)

Au 31 décembre 2020

Échéances

(en milliers de dollars)	Échéances						Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans		
Actif								
Trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	205 722 \$	205 722 \$
Valeurs mobilières	-	697 799	27 269	207 369	145 701	86 267	-	1 164 405
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	345 053	-	-	-	-	13	345 066
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	-	-	-	13 713	168 550	12 221	3 748	198 232
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	1 828	1 828
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	33 001	33 001
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	465	465
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	13 515	13 515
Total de l'actif	- \$	1 042 852 \$	27 269 \$	221 082 \$	314 251 \$	98 488 \$	258 292 \$	1 962 234 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	213 361 \$	36 423 \$	37 249 \$	67 674 \$	56 806 \$	84 983 \$	- \$	496 496 \$
Emprunts	-	7 500	-	5 200	80 900	134 900	-	228 500
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	1 015 865	-	-	-	-	45	1 015 910
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 082	2 082
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	12 731	12 731
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	206 515	206 515
Total du passif et des capitaux propres	213 361 \$	1 059 788 \$	37 249 \$	72 874 \$	137 706 \$	219 883 \$	221 373 \$	1 962 234 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(213 361)\$	(16 936)\$	(9 980)\$	148 208 \$	176 545 \$	(121 395)\$	36 919 \$	- \$

⁽¹⁾ Les données de 2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Société sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes de fonds propres émise par le BSIF et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres.

Tableau 12 – Déclaration des fonds propres

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	59 972 \$	59 972 \$
Résultats non distribués	145 828	143 714
Cumul des autres éléments du résultat global	1 459	2 829
Autres ⁽¹⁾	101	184
Total des fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	207 360 \$	206 699 \$
Fonds propres de la catégorie 2		
Provisions générales	175	174
Total des fonds propres de la catégorie 2	175 \$	174 \$
Total des fonds propres réglementaires	207 535 \$	206 873 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	617 108 \$	613 282 \$
Total de l'exposition au ratio de levier⁽²⁾	1 812 217 \$	2 087 182 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	33,6 %	33,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	33,6	33,7
Total des fonds propres	33,6	33,7
Levier ⁽²⁾	11,4	9,9

⁽¹⁾ Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de la catégorie 2. Le montant est soumis à des restrictions, dont un facteur scalaire qui ira en décroissant chaque année jusqu'en 2022, et est également ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale.

⁽²⁾ Les titres émis par des états souverains respectant les critères d'admissibilité au titre d'actifs liquides de haute qualité ont été exclus du total de l'exposition au ratio de levier conformément aux mesures d'allègement instaurées par le BSIF en réaction à la pandémie de COVID-19.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental ou social et au risque juridique et réglementaire. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce Cadre de gestion intégrée des risques est cohérent avec celui du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que la Société souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la Société advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats de la Société.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque de la Société. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation de la Société auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités de la Société et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière de la Société en conservant un niveau de capitalisation comparable à ses pairs dans l'industrie et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité de la Société pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux de la Société;
- Moderniser les technologies de la Société pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque de la Société avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Son conseil d'administration assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Elle prend les dispositions nécessaires pour en assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien afin de satisfaire aux exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques concernent notamment :

- la gestion intégrée des risques;
- l'appétit pour le risque;
- la gouvernance de la modélisation du risque;
- les simulations de crise;
- l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres;
- la gestion du risque opérationnel;
- la gestion du risque de liquidité;
- la gestion du risque de taux d'intérêt;
- la gestion du risque de crédit, de contrepartie et d'émetteur;
- les prêts de titres;
- les placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction et le comité Gestion des risques, qui les recommandent au conseil d'administration.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Toutefois, la composition du portefeuille de la Société a été modifiée en 2020, à la suite de l'acquisition des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque Zag. Le portefeuille est considéré peu risqué puisqu'une proportion importante des prêts étaient garantis ou assurés. Le taux de délinquance est très bas et il y a peu de prêts en défaut au 30 juin 2021. Les prêts hypothécaires ont une échéance moyenne de très courte durée (juillet 2022).

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis de l'avant plusieurs mesures d'allègement afin de soutenir ses membres et clients et d'atténuer les incidences de cette crise. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi rigoureux du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences à plus ou moins long terme.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, la situation demeure sous contrôle, puisque les portefeuilles sont bien appariés.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 11 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des nouvelles normes sur le ratio de liquidité à court terme (LCR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration, et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Au cours du trimestre, la Société a déposé les rapports mensuels sur les LCR et NCCF auprès du BSIF. Malgré le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, le niveau des dépôts est demeuré stable, ce qui contribue au maintien d'un niveau de liquidité adéquat.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Société, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Il appartient à leur direction et conseil d'administration de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi périodique par leurs administrateurs et leur direction. À cet égard, les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers elle ou le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ces derniers visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins et la Société considèrent qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social dans le cadre des opérations de la Société dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par la Société et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur la Société.

Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois :

- les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques);
- les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.

Le risque environnemental ou social fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins de sorte que les éléments qui pourraient affecter la Société sont gérés dans une perspective Mouvement.

RISQUE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition de la Société à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont la Société gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, la Société a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. La Société pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.